

Table des matières

3	Contexte
3	Définitions
4	Principes directeurs
5	Champs d'application
5	Orientations
6	Structure et responsabilités
6	Autorité
6	Révision
7	Entrée en vigueur

Contexte

Dix ans après l'entrée en vigueur d'une première politique de développement durable (2012) et à la suite de la mise en place de différentes actions, le Musée McCord Stewart et sa Fondation renouvellent leur engagement par le biais de la présente politique. Ils présentent une vision actualisée et porteuse en matière de développement durable en réponse aux enjeux environnementaux grandissants, aux défis d'inclusion et de justice sociale ainsi qu'à la nécessité d'un processus de décolonisation. Le Musée et sa Fondation se donnent les moyens de devenir une référence en développement durable dans le milieu muséal en mettant à profit leur rigueur, leur audace et leur créativité.

La présente politique propose un langage commun du développement durable et une vision responsable du déploiement des activités du Musée et de sa Fondation. Le plan d'action qui soutient ces engagements permet l'implantation d'initiatives concrètes pour réduire l'empreinte négative des activités et maximiser les retombées positives. Le Musée et sa Fondation reconnaissent leur responsabilité et s'investissent avec intégrité dans cette démarche de développement durable.

Définitions

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Loi sur le développement durable. L.R.Q., c. D-8.1.1). Dans une organisation, cela se traduit par des pratiques permettant de se développer et de prospérer tout en apportant une attention particulière aux répercussions de ses activités sur l'environnement et la société (Conseil des arts du Canada, 2021).

Écoresponsabilité

La nécessité d'intégrer à ses activités des mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts ainsi qu'une obligation morale d'adopter un comportement responsable à l'égard de l'environnement. Bien que l'écoresponsabilité mette un accent particulier sur la dimension environnementale, cette responsabilité est indissociable d'un engagement social.

Équité

Une approche qui promeut des conditions justes permettant à chacun et chacune de participer pleinement à la société, et qui reconnaît que, si toute personne a le droit à un traitement équitable, tout le monde n'a pas – ou n'a pas eu – accès aux mêmes ressources, occasions et avantages (Conseil des arts du Canada, 2021).

Principes directeurs

Les principes directeurs présentés ci-dessous orientent la mise en œuvre de la démarche de développement durable du Musée et de sa Fondation. Ils sont pris en compte ou ciblés directement dans le déploiement des orientations et les objectifs généraux de la politique.

Préservation et reconnaissance du patrimoine culturel

Le Musée et sa Fondation assurent l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent, et ce, dans un esprit de pérennité et d'inclusion.

Inclusion et accessibilité

Le Musée et sa Fondation tiennent à incarner leurs valeurs d'inclusion en misant sur l'ouverture, l'accueil et l'écoute. Ils ne veulent laisser personne à l'écart et visent plutôt à inclure et à faire activement de la place à tous et toutes dans le respect de leur diversité. Le Musée et sa Fondation souhaitent ainsi faciliter l'accessibilité physique, intellectuelle et économique à leurs contenus et programmes.

Décolonisation

Le Musée et sa Fondation s'engagent dans une démarche de décolonisation de leurs pratiques muséales par le partage des pouvoirs et l'amplification des voix non dominantes. Ils reconnaissent les biais colonialistes de leurs origines et réparent les inégalités en valorisant les savoirs des publics historiquement marginalisés.

Justice sociale et équité

Le Musée et sa Fondation souhaitent participer à la mise en place d'une société juste. La justice sociale est une construction morale et politique qui vise à atteindre l'égalité des droits et qui conçoit la nécessité d'une solidarité collective entre les personnes d'une société donnée. Elle promeut l'égalité des droits, la solidarité et la distribution équitable des richesses.

Santé et qualité de vie

Le Musée et sa Fondation tiennent à participer à la protection de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie des membres de leur personnel. Ce principe est prioritaire dans le cadre de leur démarche de développement durable.

Protection de l'environnement

Le Musée et sa Fondation considèrent qu'il est nécessaire d'intégrer un souci de protection de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de l'ensemble de leurs initiatives. En ce sens, les modes d'organisation, de production et d'approvisionnement du Musée et de sa Fondation doivent intégrer la notion de réduction des impacts environnementaux.

Collaboration

Le Musée et sa Fondation adoptent une approche collaborative et de cocréation avec leurs différentes parties prenantes. Ils souhaitent travailler de concert avec leur personnel et leurs publics en vue d'atteindre des objectifs communs, notamment en suscitant la réflexion et le dialogue avec ceux-ci.

Créativité et innovation

La créativité et l'innovation orientent les conceptions et les façons de faire du Musée et de sa Fondation. Ces derniers les considèrent comme une force dans le déploiement de leur démarche de développement durable.

Partage et transparence

Le Musée et sa Fondation abordent la démarche de développement durable avec transparence auprès de leurs parties prenantes. Ils considèrent que la communication relative au développement durable et à leur démarche participe à la sensibilisation des parties prenantes et du milieu muséal quant à l'adoption de pratiques et de comportements responsables.

Champs d'application

Cette politique s'applique à toutes les activités in situ et ex situ du Musée et de sa Fondation. Les personnes assujetties à cette politique sont le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les stagiaires. Elles jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de l'engagement du Musée et de sa Fondation à l'égard du

développement durable ainsi que dans l'atteinte des objectifs énoncés. Les personnes associées à cette politique sont, quant à elles, les partenaires, les prestataires de services externes, la clientèle, les donateurs et donatrices ainsi que les publics. Le Musée et sa Fondation les invitent à lire la présente politique et à collaborer à son déploiement.

Orientations

L'engagement du Musée et de sa Fondation à l'égard du développement durable se décline en trois axes d'intervention, lesquels s'expriment en une ou plusieurs orientations guidées par des objectifs généraux.

1. La gouvernance responsable

1.1 Matérialiser la notion de développement durable dans l'ensemble des pratiques

- 1.1.1 Intégrer les principes de développement durable dans la prise de décision.
- 1.1.2 Intégrer les principes de développement durable dans les pratiques d'utilisation des collections.
- 1.1.3 Former et mobiliser le personnel quant aux principes de développement durable et aux façons de contribuer à l'atteinte des objectifs.
- 1.1.4 Collaborer avec toutes les parties prenantes internes et externes.
- 1.1.5 Appliquer des pratiques d'investissement responsable.
- 1.1.6 Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion à la culture du Musée et de sa Fondation.

1.2 Rendre des comptes sur la démarche et contribuer à la promotion du développement durable

- 1.2.1 Communiquer de façon transparente l'état d'avancement et les résultats de la démarche de développement durable.
- 1.2.2 Sensibiliser les parties prenantes externes, y compris les publics, au développement durable et aux comportements responsables.
- 1.2.3 Participer activement à la transition durable du secteur muséal en promouvant les initiatives du Musée et de sa Fondation et en communiquant ses apprentissages ainsi que son expérience en matière de développement durable.

2. La responsabilité sociale et culturelle

Cet axe d'intervention est largement traité dans le plan stratégique 2022-2027, sous l'objectif Décoloniser nos pratiques.

2.1 Renforcer l'incarnation des valeurs d'inclusivité et de justice sociale du Musée et de sa Fondation

- 2.1.1 Intégrer les pratiques de décolonisation dans toutes les sphères d'activité du Musée et de sa Fondation.
- 2.1.2 Faciliter l'accessibilité physique et virtuelle aux activités et collections du Musée et de sa Fondation.
- 2.1.3 Prioriser la santé et la qualité de vie au travail pour le personnel.
- 2.1.4 Présenter l'histoire de manière critique et inclusive par le biais des collections du Musée.
- 2.1.5 Favoriser le dialogue et les rencontres par le biais des programmes publics.

3. L'écoresponsabilité

3.1 Limiter l'empreinte environnementale des activités du Musée et de sa Fondation

- 3.1.1 Optimiser l'utilisation des ressources en privilégiant la réduction à la source et la réutilisation, et assurer une gestion responsable des matières résiduelles.

- 3.1.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre en adoptant des pratiques responsables en matière d'utilisation d'énergie, des technologies numériques et des transports.

Structure et responsabilités

La direction du Musée et de sa Fondation est responsable de la reddition de comptes liée à la progression de la démarche et l'atteinte des objectifs de développement durable auprès du conseil d'administration, qui est chargé de l'approbation.

Le comité de développement durable est formé d'un représentant ou d'une représentante de chacun des principaux services du Musée et de sa Fondation. Il tient compte des priorités du plan d'action en assurant les responsabilités suivantes :

- faire le suivi des tâches et actions du plan d'action ainsi que les superviser et les coordonner;
- réviser annuellement le plan d'action;
- évaluer l'état d'avancement des tâches et actions ainsi que l'atteinte des objectifs;
- assurer une veille relative aux pratiques exemplaires en matière de développement durable;
- mobiliser les équipes et les responsables des différents services;
- sensibiliser le personnel au développement durable;
- porter à l'attention du comité les enjeux et suggestions de leurs équipes respectives.

Le comité est chapeauté par deux coresponsables. Ces personnes ont les responsabilités suivantes :

- coordonner les rencontres du comité;
- procéder à la reddition de comptes auprès de la direction une fois par trimestre;
- créer des sous-comités au besoin et confier des mandats spécifiques aux membres du comité;
- rédiger un bilan annuel de la démarche et un résumé à intégrer au rapport annuel du Musée;
- assurer une représentation en participant à des comités externes en matière de développement durable;
- participer à la révision de la présente politique.

Les responsables des différents services du Musée et de sa Fondation et leurs équipes jouent un rôle actif dans l'application de la présente politique. Selon leurs champs d'action respectifs, ils participent à la mise en œuvre du plan d'action de développement durable tout en collaborant aux efforts collectifs de promotion des orientations de la politique.

Autorité

L'application de la présente politique relève de la direction générale du Musée et de sa Fondation.

Révision

La présente politique fera l'objet d'une révision à chaque cinq ans.

Entrée en vigueur

La présente politique, accessible sur le site Web du Musée McCord Stewart, a été adoptée par les conseils d'administration du Musée et de sa Fondation en juin 2022 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022.



Iskwewaštotin (coiffe), 1830-1850, Eeyou, étoffe de laine, coton, perles de verre, ruban de soie.
Don de David Ross McCord, Musée McCord Stewart, M7059

